

ÉTUDE DE CAS ASSURANCE MALADIES GRAVES

Voici Jacques

Il souhaite bénéficier d'une assurance abordable avec des exigences d'admissibilité peu contraignantes.

- Homme de 35 ans, non-fumeur
- Marié avec un enfant
- Menuisier indépendant



Son défi

Dans sa famille, on retrouve des antécédents de maladies cardiaques et de cancer. Son père a été victime d'une crise cardiaque à l'âge de 65 ans et sa mère a reçu un diagnostic de cancer du poumon à l'âge de 62 ans. Jacques se trouve donc dans une catégorie de risque plus élevée.

Sa solution

Jacques est admissible à une protection complète à des taux préférentiels avec le régime Couverture Cardiaque OU Couverture Cancer¹ de Plan de protection du Canada.

- ✓ Temporaire 20 ans avec un capital assuré de 100 000 \$.
- ✓ Remboursement des primes au décès.
- ✓ Prime annuelle totale de 474 \$, que Jacques peut régler avec sa carte de crédit.

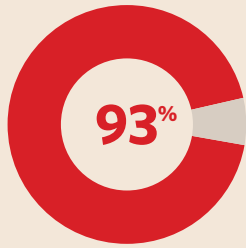
En savoir plus

Communiquez avec votre vice-président régional
ou ventes@ppcqc.ca



Plus, l'accès aux bénéfices de membre uniques de Foresters²

Foresters offre à vos clients une assurance vie à vocation plus large : rehausser le bien-être de leur famille et de leur collectivité! Les membres ont accès à des bénéfices de membre uniques qui peuvent leur permettre de vivre une vie plus riche et plus gratifiante. Jacques a l'esprit tranquille en sachant que ses enfants bénéficieraient de la protection financière supplémentaire du bénéfice pour orphelin, pouvant aller jusqu'à 900 \$ par mois, par enfant, pour aider les tuteurs légaux à s'occuper des enfants au décès de leurs parents ou du seul parent survivant.³ Les autres bénéfices de membre comprennent les bourses d'études sur concours⁴, les subventions communautaires, l'Apprentissage continu⁵, les occasions de bénévolat et bien davantage.



Le régime Couverture Cardiaque OU Couverture Cancer couvre les huit principales affections à l'origine de 93 % des demandes de règlement pour assurance maladies graves.⁶

Pour entamer une discussion

Vous pouvez entamer une discussion avec Jacques, ou un client comme lui, en lui posant des questions telles que les suivantes :

- Si vous receviez un diagnostic de maladie grave et ne pouviez pas travailler, pendant combien de temps pourriez-vous conserver votre mode de vie actuel sans revenus?
- Si votre conjoint devait réduire ses heures de travail ou cesser complètement de travailler pour prendre soin de vous, auriez-vous les moyens de vous acquitter de vos obligations?
- Votre régime collectif d'avantages sociaux au travail vous accorde-t-il une assurance invalidité de longue durée ou une assurance maladies graves? Si oui, le montant des prestations serait-il suffisant pour combler l'écart si vous ne pouviez plus travailler?

Caractéristiques alléchantes du régime Couverture Cardiaque OU Couverture Cancer

- Aucun examen médical, aucune piqûre, aucun prélèvement, ni aucune Déclaration du médecin traitant pour présenter une demande de souscription.
- Couverture de huit affections : Cancer mettant la vie en danger, anémie aplastique, tumeur cérébrale bénigne, crise cardiaque, accident vasculaire cérébral, chirurgie aortique, pontage coronarien, remplacement de la valvule cardiaque
- Un versement non imposable couvre uniquement le premier événement (cancer ou maladie cardiaque) et la police prend fin après la première demande de règlement.
- Montants de protection
 - T20 : 25 000 \$ à 100 000 \$ (renouvelable tous les 20 ans jusqu'à l'âge de 75 ans)
 - T75 : 10 000 \$ à 100 000 \$
- Âge à l'émission
 - T20 : 18 à 55 ans
 - T75 : 18 à 65 ans
- Prestations optionnelles
 - Prestation de décès accidentel (10 000 \$ à 250 000 \$)
 - Remboursement de primes au décès
- Les clients âgés de 18 à 55 ans qui sont admissibles aux régimes d'assurance vie Élite Express sont automatiquement admissibles à un Avenant maladies graves T20.
- Aucune question relative à une demande d'assurance refusée antérieurement et aucune clause d'affections préexistantes 24 et 24.



Disponible sur notre plateforme électronique - go.eaccess.ca
Remplissez, signez et soumettez facilement toutes les propositions d'assurance vie et d'assurance maladies graves grâce à notre plateforme électronique.
La délivrance électronique de la police est également possible.

¹ Établie par L'Ordre Indépendant des Forestiers.

² Les bénéficiaires de membre de la Financière Forestiers sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

³ Offert aux membres admissibles détenant un certificat en vigueur d'un capital assuré d'au moins 10 000 \$, ou si une rente, une valeur de rachat d'au moins 10 000 \$ ou une cotisation minimale de 1 000 \$ au cours des douze derniers mois. Forestiers peut, à sa seule discrétion et sur la base des preuves documentaires soumises à l'appui de la demande de prestations, considérer l'enfant comme étant orphelin aux fins de ce bénéfice de membre. Les deux parents ou le parent célibataire qui est seul à subvenir aux besoins de son ou ses enfants doivent être vivants au moment de la demande d'adhésion.

⁴ Ce programme est géré par International Scholarship and Tuition Services, Inc. Les membres admissibles, leur conjoint, leurs enfants à charge et petits-enfants peuvent présenter leur candidature sous réserve des critères d'admissibilité. Veuillez consulter <http://www.foresters.com/fr-ca/la-difference-forestiers/bourses-detudes> pour obtenir plus de détails.

⁵ Le Programme d'apprentissage continu de Forestiers est administré par The Training Company Inc.

⁶ Source - Étude sur la morbidité liée aux maladies graves publiée par l'Institut canadien des actuaires en juin 2019.



Une société de la Financière Forestiers^{cc}

PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Forestiers. L'assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée et l'assurance maladies graves sont souscrites par Forestiers, compagnie d'assurance vie.

La Financière Forestiers, Forestiers et Aider autrui est notre raison d'être sont des noms commerciaux et/ou des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, Canada M3C 1T9) et de ses filiales. NC234

Réservé à l'usage exclusif du conseiller. N'est pas destiné au public.

CSM232-070521FR